

**MAIRIE DE LES MESNEUX**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 23 novembre 2023)

**PRESENTS (es)** : **Mesdames** : DESSOY Anny, DEVILLE Jeannine, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie, JACQUINET Sybille  
**Messieurs** : LECLERC Guy, FERY Didier, GILLET Jean-Pierre, PIGER Philippe, BINET Christian, LE BOT Hervé, BOUGY Thomas

**ABSENTS (es)** : -

**Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire de séance.**

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 22/2023** : **Restauration de l'église : demandes de subventions**

**Délibération n° 23/2023** : **Vente d'un terrain communal**

-----  
**Restauration de l'église : demandes de subventions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la volonté du conseil municipal de conserver son patrimoine et de restaurer son église Saint Remi qui date du XII<sup>ème</sup> siècle,

**Considérant** l'étude réalisée en novembre 2018 par un cabinet d'architectes du patrimoine,

**Considérant** le choix de GISSINGER ET TELLIER ARCHITECTES comme maître d'œuvre par délibération n°18/2019 du 27 mai 2019,

**Considérant** la commission d'appel d'offres du 27 juillet 2020 portant sur le choix des entreprises pour la réalisation des travaux,

**Considérant** la clôture des travaux de la tranche 1 au 30 avril 2022,

**Considérant** la clôture des travaux de la tranche 2 au 31 octobre 2023,

**Considérant** le début des travaux de la tranche 3 au 1<sup>er</sup> décembre 2023,

**Considérant** le coût estimé des travaux de la tranche 3 à 286 063.86 € HT,

**Considérant** le coût estimé de la maîtrise d'œuvre de la tranche 3 à 35 633.33 € HT

Après concertation, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide** :

- d'accepter de réaliser les travaux de la tranche 3 pour un montant de 286 063,86 € HT et 35 633,33 € HT pour la maîtrise d'œuvre,
- de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est,
- de charger Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

**Vente d'un terrain communal**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de Monsieur Jean-Claude LENFANT, domicilié 33 rue de Villedommange à Les Mesneux concernant le souhait d'acquérir une parcelle de terrain faisant partie de sa propriété.

Considérant que depuis de très nombreuses années, cette parcelle d'environ 230/240 m<sup>2</sup> est intégrée à la propriété de Monsieur LENFANT, qui désire aujourd'hui régulariser cette situation.

Cette petite parcelle, propriété de la commune, est actuellement cadastrée en zone UE puisqu'elle fait partie de la parcelle AC 96 d'une superficie de 26 639 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**

- Accepte la cession partielle à Monsieur LENFANT au prix de 60 € le m<sup>2</sup>.

La surface définitive servant de base de calcul au prix de vente sera déterminée par l'intervention d'un géomètre-expert au frais de l'acquéreur.

Les frais notariés seront également à la charge de l'acquéreur.

- Autorise Madame le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que les actes notariés.

**Point sur les dossiers en cours**

Eglise : La fin des travaux est programmée entre avril et juin 2024, la commune prévoit une inauguration en septembre/octobre 2024.

Ecole : Le dossier est complet pour le bâtiment passif cependant Madame le Maire est toujours en attente de retour quant à la subvention FEDER. Nous restons dans les temps pour la rentrée 2025.

**Questions et Informations diverses**

- Chauffage de la Croisette : Madame Jeannine DEVILLE demande à contacter un électricien afin d'obtenir des éclaircissements sur le mode de fonctionnement du chauffage.
- Depuis le lundi 27 novembre, une aide aux devoirs est proposée aux enfants inscrits au périscolaire. Merci aux bénévoles qui prennent en charge ce service.
- Madame le Maire informe les conseillers que l'entreprise BAILLY fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22/11/2023, l'objet est une exploitation irrégulière de l'entreprise sur un terrain de la commune. Elle doit procéder à la régularisation de la situation administrative ou cesser ses activités et remettre en l'état. Les prescriptions sont à respecter dans le délai de 06 mois.
- Les maternelles travaillent avec le parc de la Montagne de Reims
- Les primaires travaillent les jeux olympiques avec une visite au musée du Quai Branly, la commune prendra à sa charge le transport, 1 290.00 €. La billetterie reste à la charge de l'école.

**Prochain Conseil Municipal, le lundi 15 janvier 2024 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h15.

**Les Mesneux, le 27 novembre 2023**

**Le Maire,  
Anny Dessoy,**



**SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023 :**

<b>MME DESOY</b>	<b>M. LE BOT</b>	<b>MME JACQUINET</b>	<b>M. GILLET</b>
<b>MME DEVILLE</b>	<b>M. LECLERC</b>	<b>M. PIGER</b>	<b>M. FERY</b>
<b>MME CAILLAT</b>	<b>M. BINET</b>	<b>M. BOUGY</b>	<b>MME BARBOTIN-GUILLOT</b>